



Adresse du site internet :

<https://stpryverando.fr/>

Adresse Mail :

stpryve.rando@gmail.com

ST PRYVE RANDO – Saison 2026/2027

*** Les départs se font toujours côté droit de la salle des fêtes de St Pryvé sauf indication contraire.

Affiliation FFR N° 06130

Programme d'activités pour la période de septembre à décembre 2026 – V5

Date	Heure de départ ***	Activité	Durée du parcours	distance du parcours	distance St Pryvé / départ rando env.	coût du voyage indicatif - €	Guide	Tel.	Lieu / Commentaire
Sam 5 septembre	9h – 13h								Forum des Associations – Gymnase de la Belle Arche - St Pryvé
Dim 6 septembre	9h	balade	2H30	10,5	28	2	Jocelyne G.	06 50 41 67 81	Ménestreau-En-Villette
Mer 9 septembre	9h	balade	2H30	10	17		Sabine	06 04 02 27 21	Bou
Dim 13 septembre	8h	rando	4H	15	54	4	Gérard & Marie-Odile	06 51 12 45 37 06 89 80 57 46	Bonneval – Sortie JOURNEE avec pique-nique (mail suivra)
Dim 20 septembre	9h	balade	2H30	10	19		Brigitte E.	06 13 20 37 86	Jouy Le Potier
Mer 23 septembre	9h	balade	2H	8	28	2	Caroline	06 18 60 24 30	Tavers- La Vallée du Lien
Dim 27 septembre	8h 9h	rando	3H30 2H	14 10	14		Didier & Marie-Edith	06 62 17 34 13	Dry – Sortie JOURNEE – Visite du céramiste (5€) après pique-nique (mail à suivre)
Dim 4 octobre	9h	balade	2H	10	11		Maryna	06 71 62 18 27	Cléry St André – La Butte des Elus
Mer 7 octobre	9h	balade	3H	9,5	9		Marie-Odile	06 89 80 57 46	Les venelles abraysiennes
Dim 11 octobre	9h								Marche Rose
Dim 18 octobre	9h	balade	2H	10,5	20	2	Patrice & Sophie	06 30 60 41 66	Huisseau Sur Mauves – Entre Beauce et Mauves
Me 21 octobre	9h	balade	3H	9			Michel M.	06 75 99 74 39	Orléans – Les venelles de Chateaudun
Dim 25 octobre	8h	rando	3H	12	7		Christian	06 86 46 82 99	Fourneau Plage à St Ay
Dim 1er novembre	9h	balade	2H	10	19		Brigitte E.	06 13 20 37 86	Meung Sur Loire – Des Mauves au coteau de Loire
Me 4 novembre	9h	balade	2H	10		0	Marie-Edith	06 62 17 34 13	A préciser
Dim 8 novembre	8h	rando	3H30	14	36	3	Jacques	06 03 02 61 26	Vouzon - Le Rabot
Dim 15 novembre	9h	balade	3H	11	16		Brigitte E.	06 13 20 37 86	Ardon – Marche FFR « Les Chemins d'Automne en Sologne » - Coût des Inscriptions pris en charge par SPR
Me 18 novembre	9h	balade	2H30	10	5		Michel M.	06 75 99 74 39	Olivet – Le Donjon
Dim 22 novembre	8h	rando	3H45	15	16		Caroline	06 18 60 24 30	Mardié – Le passage aux cerfs
Ve 27 novembre	18h30								Assemblée générale - Salle Roger Toulouse
Dim 29 novembre	9h	balade	2H15	11	11		Sabine	06 04 02 27 21	Mézières Lez Cléry
Mer 2 décembre	9h	balade	2H45	11	11		Patrice & Sophie	06 30 60 41 66	Autour de Cléry
Dim 6 décembre	8h	rando	2H 3H45	9 15	8		Jocelyne G. Jacques	06 50 41 67 81 06 03 02 61 26	Randonnée des bords de Loire – Saint Denis En Val - Marche FFR
Me 9 décembre	20h30								Réunion de Programme - Salle Nelson Paillou
Dim 13 décembre									"Sortie Noël" à définir
Mer 16 décembre	9h	balade	2H	8	11		Brigitte E.	06 13 20 37 86	St Cyr En Val – Le Circuit de Morchène
Dim 20 décembre	8h	rando	3H30	13,5	19		Jocelyne G.	06 50 41 67 81	Trainou

La durée d'un parcours est estimée et ne comprend pas le temps du voyage aller et retour au lieu choisi.

Pour les sorties organisées dans le cadre FFRandonnée, des frais d'inscriptions auprès du club organisateur sont à régler sur place et pris en charge par le Club à raison 1 sortie / trimestre

Attention, ce programme est sujet à des modifications, il est tenu à jour sur notre site : <http://www.stpryverando.fr>

Covoiturage

Pour nos déplacements, le co-voiturage en alternance est la règle.. A titre indicatif le coût du déplacement ramené à la personne est de : 0,08 €/km (calcul effectué dans colonne « coût du voyage » avec une franchise d'un rayon de 20 km). Chaque bénéficiaire utilisera cette information selon son appréciation personnelle et sans caractère obligatoire pour dédommager le conducteur lors d'une sortie.

Le Covoiturage est libre entre participants

Le déplacement jusqu'au point de rendez-vous de la randonnée se fait à l'initiative des participants

Le Club ne prend pas en charge l'organisation du transport et ne saurait être rendu responsable des trajets effectués en covoiturage

Les conducteurs doivent être assurés et en conformité avec la réglementation routière